

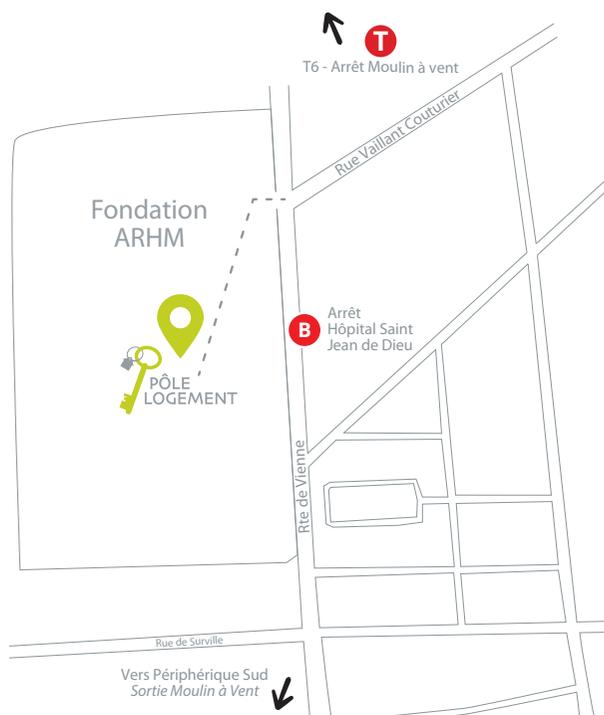
ACCÈS

Accès Chapelle, entrée I8, 1^{er} étage

Bus C12 : arrêt *Hôpital Saint Jean de Dieu*

En voiture (parking visiteurs gratuit):

- À partir du centre-ville, suivre la rue Garibaldi ou l'avenue Berthelot, puis la rue du Vivier jusqu'à la route de Vienne en direction de Saint-Fons et de Vénissieux
- À partir du périphérique sud, emprunter la sortie *Moulin à vent* et suivre Lyon centre



CONTACT

Tél : 04 27 18 80 95 - (permanence téléphonique le matin)
290, route de Vienne - 69008 Lyon
pole.logement@arhm.fr

www.arhm.fr - @ FondationARHM



Un parcours résidentiel adapté à chacun



Mise en page : Design It - Impression : Service imprimerie Fondation ARHM - Décembre 2021

CONTACT

Tél. : 04 27 18 80 95
290, route de Vienne
69008 Lyon
pole.logement@arhm.fr

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Tous les matins de 9h00 à 13h00
Mercredi après-midi : sur RDV

PRÉSENTATION

Le pôle Logement de la Fondation ARHM dispose d'un parc de logements diversifié en lien avec des partenaires bailleurs pour des dispositifs personnalisés.

Il regroupe différents services et dispositifs allant de l'hébergement au logement autonome :

- Appartements d'essai
- Appartements à visée thérapeutique
- Résidences sociales
- Résidences accueil
- Habitats partagés
- Hébergement en logement ou sous-location
- Logements autonomes

Le pôle Logement travaille en partenariat avec des structures d'accompagnement sanitaires, médico-sociales et sociales internes ou externes à la Fondation.

Il dispose d'un agrément de la Préfecture pour des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale et d'un agrément pour l'accompagnement des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement.

Le pôle Logement est membre du Collectif Logement Rhône et travaille en étroite collaboration avec les bailleurs du territoire Rhône Métropole.

NOS MISSIONS

La raison d'être du pôle est de soutenir le droit au logement des personnes avec handicap psychique. Il veille au maintien dans le logement et accompagne les personnes dans leur parcours d'insertion par le logement.

Une permanence sur rendez-vous est ouverte aux personnes en vue d'une orientation vers un hébergement ou un logement adapté à leur situation.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ADMISSION

- La personne prend contact avec le pôle Logement pour un rendez-vous, accompagnée d'un référent
- Un dossier de candidature est remis au demandeur lors du rendez-vous
- Le pôle Logement analyse la demande et sa faisabilité avant de la transmettre à la commission d'admission unique
- La commission d'admission unique étudie, recherche, oriente et attribue un logement en fonction des souhaits et des capacités de la personne

La commission d'admission unique est constituée de professionnels du soin et du social de la Fondation et de partenaires extérieurs : maison de la veille sociale, bailleur social...

LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- Responsable de pôle
- Chargés de gestion locative
- Travailleurs sociaux
- Chargé de maintenance